

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 43/02

ÉFAI – 020108 – ASA 21/006/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

INDONÉSIE

Johanes G. Bonay, 39 ans

John Rumbiak, 39 ans

et les autres défenseurs des droits humains de la province de Papouasie

Londres, le 11 février 2002

Des défenseurs des droits humains de la province de Papouasie (anciennement désignée sous le nom d'Irian Jaya) ont été menacés de mort par le *Komando Pasukan Khusus* (KOPASSUS, commandement des forces spéciales) en raison de leur implication dans des investigations menées sur le meurtre d'un responsable politique local, Theys Eluay, tué le 10 novembre 2001.

Le 11 février, aux environs de 12 h 15, une femme appartenant au personnel de l'Institut pour la protection des droits humains (*Elsham*) a reçu un appel téléphonique l'informant que le directeur de cette organisation, Johanes G. Bonay, et un autre de ses responsables, John Rumbiak, figuraient parmi un groupe de personnes considérées comme « *dangereuses* » par le KOPASSUS. Le correspondant a ajouté que des membres de cette force armée anti-insurrectionnelle avaient l'intention d'éliminer plusieurs Papous jugés « *dangereux* » avant le 7 mars, date à laquelle prendrait fin leur période d'affectation en Papouasie.

Cet appel téléphonique a suivi une déclaration commune faite le jour même par trois organisations papoues de défense des droits humains : *Elsham*, la LBH (Fondation d'aide juridictionnelle) de Papouasie et la Commission des disparus et des victimes de la violence (KONTRAS) de Papouasie. Dans ce texte, les trois organisations rejetaient la Commission nationale d'enquête (KPN) et la Commission d'enquête de la police militaire (*Tim Puspom TNI*) mises sur pied pour enquêter sur le meurtre de Theys Eluay.

Elsham a déjà mené une enquête qui a permis de mettre au jour des éléments tendant à prouver l'implication du KOPASSUS dans la mort de Theys Eluay. La police a également mené des investigations sur cet homicide. Bien que les conclusions de celles-ci n'aient pas été rendues publiques, le chef de la police de Papouasie a indiqué, lors de déclarations, que le KOPASSUS était impliqué dans cette affaire. *Elsham*, d'autres organisations de défense des droits humains et les représentants de différentes églises ont exprimé la crainte que les nouvelles investigations menées par les autorités ne soient ni crédibles, ni indépendantes, et ont demandé l'ouverture d'une enquête totalement indépendante.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Theys Eluay militait en faveur de l'indépendance de la Papouasie ; en février 2000, il était devenu président du présidium du Congrès papou, organe créé pour tenter de concrétiser pacifiquement les aspirations indépendantistes de la population papoue (cf. NWS 199 du 12 novembre 2001, ASA 21/052/01).

L'année dernière, les défenseurs des droits humains de Papouasie ont été soumis à des pressions croissantes. Le 15 décembre 2000, Johanes Bonay a passé une nuit en garde à vue et a été soumis à un interrogatoire portant sur des informations communiquées par l'Institut pour la protection des droits humains (*Elsham*) sur des cas d'étudiants torturés et morts en détention à Abepura. Demianus Wakman, membre de la LBH (Fondation d'aide juridictionnelle) de Papouasie, a été convoqué dans le cadre de la même affaire, de même que plusieurs journalistes qui avaient relayé des déclarations d'*Elsham* et de la LBH sur l'affaire d'Abepura. Le 18 juillet 2001, Johanes Bonay a été menacé de mort par téléphone à deux reprises. Les autorités ont menacé d'arrêter John Rumbiak pour des raisons liées aux investigations menées sur la « disparition » d'Humbertus Wresman (cf. AU 165/01, ASA 21/026/01 du 3 juillet 2001, AC/AU 165/01, ASA 21/028/01 du 6 juillet 2001 et AC/AU 165/01, ASA 21/040/01 du 31 août 2001). D'autres militants d'*Elsham* et d'autres organisations de défense des droits humains, notamment la LBH, ont également été soumis à des actes de harcèlement et à des tentatives d'intimidation.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en bahasa indonesia, en anglais ou dans votre propre langue) :

– exhortez les autorités à prendre immédiatement des mesures concrètes pour garantir la sécurité de Johanes G. Bonay, John Rumbiak et des autres défenseurs des droits humains de Papouasie ;

– appelez les autorités à identifier les responsables présumés de ces menaces et, si leur culpabilité est avérée, à prendre immédiatement des mesures appropriées contre ces personnes ;

– invitez les autorités à veiller à ce que tous les membres de la police et de l'armée soient informés de la légitimité de l'action des défenseurs des droits humains et du fait qu'il leur incombe de protéger ces personnes aux termes de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.

APPELS À :

**Commandant militaire de la région KODAM VIII / XVII
TRIKORA (qui comprend la Papouasie, anciennement
désignée sous le nom d'Irian Jaya) :**

Maj. Gen. Mahidin Simbolon

Jl. Polimak Atas

Jayapura, Papua

Indonésie

Fax : + 62 967 31642

Formule d'appel : *Dear Major General, / Mon Général, (si vous êtes un homme) ou Général, (si vous êtes une femme)*

**Commandant en chef des *Tentara Nasional Indonesia* (TNI,
Forces armées indonésiennes) :**

Admiral Widodo Adisutjipto

Panglima TNI

Markas Besar TNI

Jl. Medan Merdeka Barat N° 13

Jakarta Pusat

Indonésie

Fax : + 62 21 35 6404

Formule d'appel : *Dear Admiral Widodo Adisutjipto, / Amiral,*

COPIES À :

Présidente de la République d'Indonésie :

Megawati Sukarnoputri

President of the Republic of Indonesia

Istana Merdeka

Jakarta 10110, Indonésie

Fax : + 62 21 345 2685 (*via* le Secrétariat d'État) /

+ 62 21 526 8726 / 380 5511 / 345 7782

Formule d'appel : *Dear President, / Madame la Présidente de la République,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Indonésie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 25 MARS 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents

Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org